

SEANCE du 20 mars 2024

Date de convocation : 13 mars 2024

Date d'affichage : 28 mars 2024

Le mercredi vingt mars deux mille vingt-quatre à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué à la salle du Haut Mur de Brix, s'est réuni sous la présidence de Sophie BUHOT, Maire.

Etaient présents : Sophie BUHOT, Christian ODOARD, Sabrina JARDIN, Johann SYFFERT, Séverine LAISNEY, Alain BECQUET, Thierry LETOUZÉ, Anne-Flore BRODIN, Stéphanie LAUNEY, Caroline AVOYNE, Jocelyne GLON, Philippe VAUTIER ; Olivier SIMON, Christian VIMONT, Adeline TEXIER, , , Sandra MAGDELAINE

Absents excusés :

Loris VALLÉE donne procuration à Sophie BUHOT

François RIBET donne procuration à Christian VIMONT

Antoine DUPONT donne procuration à Alain BECQUET

Secrétaire de séance : Sabrina JARDIN

Le compte rendu du conseil du 31 janvier est approuvé à l'unanimité

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT ENTRE LE 1^{er} FEVRIER ET LE 20 MARS 2024

DECISION DU MAIRE n° 11 - 2024

Salle des associations – Raccordement réseau gaz

Madame le maire accepte de signer l'offre de raccordement n° 35828319 de GRDF (27039 EVREUX) datant du 5 février 2024 pour un montant de 486.66 € TTC.

DECISION DU MAIRE N° 12 - 2024

Achat d'un lave-vaisselle frontal

Madame le Maire accepte de signer le devis N° 20240272 du 01.02.2024 d'un montant de 2 842.80 € TTC de l'entreprise CF CUISINES située 180 rue des entreprises 50110 TOURLAVILLE.

DECISION DU MAIRE N° 13 - 2024

Réfection de la chasse des moulins

Madame le Maire accepte de signer le devis N° DEV00001805 du 11 novembre 2023 de l'entreprise DUPONT Antoine d'un montant de 2592 € TTC.

DECISION DU MAIRE N° 14 - 2024

REPARATION DES MURETS DE LA PLACE ROBERT BRUCE SUITE SINISTRE

Madame le Maire accepte de signer le devis N° DV2023146 du 18 décembre 2023 de l'entreprise LAUNEY Menuiserie située 1 route des sablons-50700 Brix d'un montant de 2860.56 € TTC.

DECISION DU MAIRE N° 15 - 2024

Recharge de climatisation pour le tracteur VALTRA de la commune.

Madame le Maire accepte de signer le devis N° 3010000520 du 05.02.2024 d'un montant de 392.95€ TTC de l'entreprise MOTIN FRERES SAS située route de Montebourg BP 317 - 50700 VALOGNES.

DECISION DU MAIRE N° 16 - 2024

Reliure des registres

Madame le Maire accepte de signer le devis N° 55867 du 14.02.2024 d'un montant de 647.77€ TTC de l'entreprise LA RELIURE DU LIMOUSIN située Impasse Tour de Loyre 19360 MALEMORT SUR CORREZE.

DECISION DU MAIRE N° 17 - 2024

Salle des associations – Raccordement réseau électrique

Madame le Maire accepte de signer l'offre de raccordement n° 2243899701 de ENEDIS datant du 20 février 2024 pour un montant de 1591.20 € TTC.

DECISION DU MAIRE N° 18 - 2024

Achat coffrets électriques

Madame le Maire accepte de signer le devis N°DEV00001831 du 13 février 2024 de l'entreprise LIBR'ADVENTURE d'un montant de 480 € TTC.

DECISION DU MAIRE N° 19 - 2024

Raccordement du bac à graisse sur réseau EU à la cantine

Madame le Maire accepte de signer le devis D091739 du 9 février 2024 de l'entreprise DELACOUR sis, ZA les chèvres 48 les Chênaies RN 13 50470 Tollevast d'un montant de 2349.60€ TTC.

DECISION DU MAIRE N° 20 - 2024

Remplacement du battant de la cloche n°2 sonnante l'angélus

Madame le Maire accepte de signer le devis 1131 du 22 février 2024 de l'entreprise BIARD ROY sis, 7 ter ZI les vallées 50800 Villedieu les poêles d'un montant de 2730 € TTC.

DECISION DU MAIRE N° 21-2024

Convention triennale pour la lutte contre les frelons asiatiques

Madame le Maire accepte de signer la convention de la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche. Cette convention valable pour les années 2024 à 2026 concerne l'animation, la coordination et le suivi des actions.

Le montant annuel de la participation de la commune à l'animation, la coordination et le suivi des actions s'élève à 161 € TTC et fera l'objet d'un premier avis de paiement à la signature de la convention.

DECISION DU MAIRE N° 22-2024

Travaux de voirie pour la sécurisation de la RD 509

Madame le Maire accepte de signer le devis n°24.134 de l'entreprise MASTELLOTTI 31 ZI rue de l'avenir 14650 CARPIQUET d'un montant de 13 404 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 23 - 2024

Salle des associations – Raccordement réseau TELECOM

Madame le Maire accepte de signer le devis n° 9732 de CAUVIN TP datant du 19 février 2024 pour un montant de 1944 € TTC.

DECISION DU MAIRE N° 24 - 2024

Achat et installation de matériel informatique à la mairie

Madame le Maire accepte de signer la proposition commerciale d'ITCN TOURLAVILLE datant du 19 février 2024 pour un montant de 10 928.40 € TTC.

DECISION DU MAIRE N° 25.2024

Convention d'honoraires pour prestation d'avocat

Madame le Maire accepte de signer la convention d'honoraires présentée par Maître Jean-Jacques SALMON.

Les honoraires de diligences de première instance de l'avocat sont facturés au client sur une base hors taxes fixée à la somme horaire de :

- Rendez-vous, correspondances : 150 € HT de l'heure,
- Recherches, rédaction de documents, préparation de dossier : 200 € HT de l'heure,
- Préparation dossier et plaidoirie : 250 € HT de l'heure.

Et sur une base identique en cause d'appel.

L'avocat devra mentionner sur ses factures ou toute annexe complétant ladite facture les diligences accomplies justifiant le temps annoncé.

Le montant ci-dessus ne comprend pas, sans que cette liste soit exhaustive, les débours, dépens, frais de déplacement, frais exceptionnels ainsi que les frais et honoraires de quelque nature qu'ils soient des autres intervenants, missionnés soit par le client, soit par l'avocat pour le compte de celui-ci.

Les dépenses exposées ci-dessus seront facturées au client en sus des honoraires de diligences, soit par l'avocat, soit directement par les autres intervenants.

Par ailleurs il sera facturé au client les frais de photocopie à hauteur de 0,20 € HT par photocopie A4 - 0,30 € par photocopie A3 et 0.50 € par photocopie couleur, et les frais de déplacement à hauteur de 0,70 € HT par km.

DECISION DU MAIRE N° 26 - 2024

Achat et installation d'équipements de protection incendie pour la salle des associations

Madame le Maire accepte de signer le devis n° DE00000595 en date du 26 février 2024 datant du 19 février 2024 pour un montant de 1284.36 € TTC.

DECISION DU MAIRE N° 27 - 2024

Achat de deux poubelles pour l'école primaire

Madame le Maire accepte de signer le devis n° DE00013461 en date du 12 mars 2024 de l'entreprise Mavasa située 4 impasse Maurice Allais 53810 CHANGE pour un montant de 817.20 € TTC.

DECISION DU MAIRE N° 28 – 2024 Ventilateur pour extraction d'air au-dessus de la laverie de la cantine

Madame le Maire accepte de signer le devis n° 20240460 en date du 20 février 2024 de l'entreprise CF CUISINE située 180 Rue des entreprises 50110 Cherbourg en Cotentin pour un montant de 1643.94 € TTC comprenant la fourniture et pose du ventilateur, l'obstruction des trappes d'évacuation des déchets et la fourniture d'un chariot à produits.

DELIBERATIONS

1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTS LOCAUX 2024

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ce transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, assure la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Depuis 2020 le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus.

Suite à l'achèvement de la réforme de la TH (article 16 de la LFI 2020) à compter de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut de nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de maintenir ses taux d'imposition directe locale comme suit:
 - Taxe d'habitation = 9.24%
 - Foncier bâti = 14.37 % + 21.42 % = 35.79 %
 - Foncier non bâti = 32.48 %

Le conseil municipal donne son accord et autorise Madame le Maire à signer l'imprimé « 1259 » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

L'état 1259 est annexé à cette délibération.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

<u>BUDGET COMMUNAL</u>

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2023

Concernant l'approbation du compte de gestion dressé par M. Bertrand DRIE, Receveur Municipal.

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de Mme Sophie BUHOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et vote son adoption à l'unanimité :

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian Odoard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Sophie BUHOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif ci-dessous et certifie que Madame le Maire a bien quitté la pièce durant le vote :

Section de fonctionnement :

Recettes	2 064 916.06 €
Dépenses	1 758 693.44 €
Soit un excédent 2023 de	306 222.62 €
Report de l'excédent 2022	1 149 312.15 €
Soit un excédent de fonctionnement global 2023 de	1 455 534.77 €

Section d'investissement :

Recettes	1 034 626.35 €
Dépenses	751 655.49 €
Soit un excédent d'investissement 2023 de	282 970.86 €
Report de l'excédent 2022	99 607.03 €
Soit un excédent d'investissement 2023 avant RAR de	382 577.89 €
Restes à réaliser en recettes	25 428.00 €
Restes à réaliser en dépenses	161 505.28 €
Besoin de financement d'investissement (excédent global 2023)	246 500.61 €

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

4. Affectation des résultats 2023 sur le budget primitif communal 2024

Il est proposé au conseil municipal d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 au budget primitif 2024, comme suit :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	99 607,03 €		282 970,86 €	161 505,28 € 25 428,00 €	- 136 077,28 €	246 500,61 €
FONCT	1149 312,15 €	- €	306 222,62 €			1455 534,77 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	1455 534,77 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1455 534,77 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation de résultat proposée.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget primitif 2024 proposé ci-dessous et qui s'équilibre :

En Section de fonctionnement à : 3 272 513 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 666 427,17	0,00	1 506 377,22	1 506 377,22	1 506 377,22
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	796 000,00	0,00	923 000,00	923 000,00	923 000,00
014	Atténuations de produits	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	159 510,00	0,00	136 610,00	136 610,00	136 610,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 639 937,17	0,00	2 583 987,22	2 583 987,22	2 583 987,22
66	Charges financières	25 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
67	Charges spécifiques (3)	18 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		114,00	114,00	114,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 682 937,17	0,00	2 606 101,22	2 606 101,22	2 606 101,22

023	Virement à la section d'investissement (4)	5 341,98		548 009,78	548 009,78	548 009,78
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	119 468,00		118 402,00	118 402,00	118 402,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		124 809,98		666 411,78	666 411,78	666 411,78

TOTAL	2 807 747,15	0,00	3 272 513,00	3 272 513,00	3 272 513,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 272 513,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	40 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	121 850,00	0,00	132 700,00	132 700,00	132 700,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	399 000,00	0,00	489 099,00	489 099,00	489 099,00
731	Fiscalité locale	604 500,00	0,00	599 000,00	599 000,00	599 000,00
74	Dotations et participations (3)	404 555,00	0,00	452 602,00	452 602,00	452 602,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	84 530,00	0,00	89 577,23	89 577,23	89 577,23
Total des recettes de gestion courante		1 654 435,00	0,00	1 812 978,23	1 812 978,23	1 812 978,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 654 435,00	0,00	1 812 978,23	1 812 978,23	1 812 978,23

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00

TOTAL	1 658 435,00	0,00	1 816 978,23	1 816 978,23	1 816 978,23
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 455 534,77
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 272 513,00
--	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	10 476,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	120 100,00	35 524,91	39 000,00	39 000,00	74 524,91
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	157 933,34	7 432,40	447 500,69	447 500,69	454 933,09
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 132 048,00	118 547,97	1 131 452,03	1 131 452,03	1 250 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 420 557,34	161 505,28	1 625 952,72	1 625 952,72	1 787 458,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	192 000,00	0,00	190 350,00	190 350,00	190 350,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		203 000,00	0,00	190 350,00	190 350,00	190 350,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 623 557,34	161 505,28	1 816 302,72	1 816 302,72	1 977 808,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00

TOTAL	1 627 557,34	161 505,28	1 820 302,72	1 820 302,72	1 981 808,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 981 808,00
---	--	--	--	--	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	212 423,00	25 428,00	251 466,00	251 466,00	276 894,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		212 423,00	25 428,00	251 466,00	251 466,00	276 894,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	44 021,00	0,00	81 231,00	81 231,00	81 231,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	844 696,33	0,00	204 693,33	204 693,33	204 693,33
024	Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
Total des recettes financières		1 190 717,33	0,00	655 924,33	655 924,33	655 924,33
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 403 140,33	25 428,00	907 390,33	907 390,33	932 818,33

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	5 341,98		548 009,78	548 009,78	548 009,78
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	119 468,00		118 402,00	118 402,00	118 402,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		124 809,98		666 411,78	666 411,78	666 411,78

TOTAL	1 527 950,31	25 428,00	1 573 802,11	1 573 802,11	1 599 230,11
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	382 577,89
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 981 808,00
---	---------------------

Approbation du budget primitif 2024 :

Voix pour : 16 Voix contre : 1 abstentions : 2

Le conseil municipal vote à la majorité l'adoption du budget primitif communal 2024.

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA CROIX DU PARC 2023

Concernant l'approbation du compte de gestion dressé par M. Bertrand DRIE, Receveur Municipal.

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de Mme Sophie BUHOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et vote son adoption à l'unanimité :

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA CROIX DU PARC 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian Odoard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme Sophie BUHOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif ci-dessous et certifie que Mme le Maire a bien quitté la pièce durant le vote :

Section de fonctionnement :

Recettes	302 266.22 €
Dépenses	996 180.57 €
Soit un résultat 2023 de	-693 914.25 €
Report du résultat 2022	734 391.76 €
Soit un excédent de fonctionnement global 2023 de	40 477.41 €

Section d'investissement :

Recettes	923 627.34 €
Dépenses	669 530.20 €
Soit un déficit d'investissement 2023 de	254 097.14 €
Report excédent d'investissement 2022 de	-78 931.01 €
Soit un excédent d'investissement global 2023 de	175 166.13 €

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

8. AFFECTATION DES RESULTATS 2023 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA CROIX DU PARC

Il est proposé au conseil municipal d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 au budget primitif 2024, comme suit :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 78 931,01 €		254 097,14 €	- € - €	- €	175 166,13 €
FONCT	734 391,76 €	- €	- 693 914,34 €			40 477,42 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	40 477,42 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- € 40 477,42 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF CROIX DU PARC 2024

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget primitif 2024 proposé ci-dessous et qui s'équilibre :

En Section de fonctionnement à 294 541.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	288 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	12,66	0,00	10,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		288 012,66	0,00	265 010,00	265 010,00	265 010,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		288 012,66	0,00	265 010,00	265 010,00	265 010,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	923 627,34		29 531,00	29 531,00	29 531,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		923 627,34		29 531,00	29 531,00	29 531,00

TOTAL		1 211 640,00	0,00	294 541,00	294 541,00	294 541,00
--------------	--	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
---	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					294 541,00
--	--	--	--	--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	477 238,24	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des recettes de gestion courante		477 248,24	0,00	10,00	10,00	10,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		477 248,24	0,00	10,00	10,00	10,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		254 053,58	254 053,58	254 053,58
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		254 053,58	254 053,58	254 053,58

TOTAL		477 248,24	0,00	254 063,58	254 063,58	254 063,58
--------------	--	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						40 477,42
---	--	--	--	--	--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						294 541,00
--	--	--	--	--	--	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	844 696,33	0,00	204 696,33	204 696,33	204 696,33
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		844 696,33	0,00	204 696,33	204 696,33	204 696,33
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		844 696,33	0,00	204 696,33	204 696,33	204 696,33

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		254 053,58	254 053,58	254 053,58
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		254 053,58	254 053,58	254 053,58

TOTAL	844 696,33	0,00	458 749,91	458 749,91	458 749,91
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	458 749,91
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	254 052,78	254 052,78	254 052,78
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	254 052,78	254 052,78	254 052,78
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	254 052,78	254 052,78	254 052,78

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	923 627,34		29 531,00	29 531,00	29 531,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		923 627,34		29 531,00	29 531,00	29 531,00

TOTAL	923 627,34	0,00	283 583,78	283 583,78	283 583,78
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	175 166,13
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	458 749,91
---	-------------------

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2024.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « BATIMENTS DE SERVICES » 2023 (MAM et espace santé)

Concernant l'approbation du compte de gestion dressé par M. Bertrand DRIE, Receveur Municipal.

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de Mme Sophie Buhot, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et vote son adoption à l'unanimité :

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

11. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « BATIMENTS DE SERVICES » 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian ODOARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme Sophie BUHOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif ci-dessous et certifie que Mme le Maire a bien quitté la pièce durant le vote :

Section de fonctionnement :

Recettes	42 187.51 €
Dépenses	11 305.75 €
Soit un résultat 2023 de	30 881.76 €
Report du résultat 2022	0 €
Soit un excédent de fonctionnement global 2023 de	30 881.76 €

Section d'investissement :

Recettes	146 246.41 €
- Dépenses	113 495.66 €
Soit un résultat d'investissement 2023 de	32 750.75 €
Report déficit d'investissement 2022 de	-47 380.91 €
Soit un déficit d'investissement global 2023 de	-14 630.16 €

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

12. AFFECTATION DES RESULTATS 2023 SUR BUDGET PRIMITIF 2024« BATIMENTS DE SERVICES »

Il est proposé au conseil municipal d'adopter l'affectation des résultats au budget primitif 2024, comme suit :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 47 380,91 €		32 750,75 €	- €	- €	14 630,16 €
FONCT	20 641,09 €	20 641,09 €	30 881,76 €	- €		30 881,76 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	30 881,76 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	14 630,16 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	16 251,60 €
Total affecté au c/ 1068 :	14 630,16 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

13. VOTE DU BUDGET PRIMITIF BATIMENTS DE SERVICES 2024

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget primitif 2024 proposé ci-dessous et qui s'équilibre :
En Section de fonctionnement à 64 262.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	28 000,00	0,00	41 252,00	41 252,00	41 252,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		28 010,00	0,00	41 262,00	41 262,00	41 262,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		28 010,00	0,00	41 262,00	41 262,00	41 262,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	23 000,00		23 000,00	23 000,00	23 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		23 000,00		23 000,00	23 000,00	23 000,00

TOTAL		51 010,00	0,00	64 262,00	64 262,00	64 262,00
--------------	--	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
------------------------------------	--	--	--	--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					64 262,00
--	--	--	--	--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	26 010,00	0,00	23 010,40	23 010,40	23 010,40
Total des recettes de gestion courante		26 010,00	0,00	23 010,40	23 010,40	23 010,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		26 010,00	0,00	23 010,40	23 010,40	23 010,40

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00

TOTAL	51 010,00	0,00	48 010,40	48 010,40	48 010,40
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	16 251,60
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	64 262,00
--	------------------

Et en section d'investissement à : 101 756.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	3 000,09	0,00	750,02	750,02	750,02
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	11 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	95 000,00	0,00	50 775,82	50 775,82	50 775,82
Total des dépenses d'équipement		109 000,09	0,00	61 525,84	61 525,84	61 525,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	600,00	0,00	600,00	600,00	600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		600,00	0,00	600,00	600,00	600,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		109 600,09	0,00	62 125,84	62 125,84	62 125,84

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00

TOTAL	134 600,09	0,00	87 125,84	87 125,84	87 125,84
--------------	-------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					14 630,16
--	--	--	--	--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					101 756,00
---	--	--	--	--	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	137 739,91	0,00	63 525,00	63 525,00	63 525,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		137 739,91	0,00	63 525,00	63 525,00	63 525,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	20 641,09	0,00	14 630,16	14 630,16	14 630,16
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	600,00	0,00	600,84	600,84	600,84
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		21 241,09	0,00	15 231,00	15 231,00	15 231,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		158 981,00	0,00	78 756,00	78 756,00	78 756,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	23 000,00		23 000,00	23 000,00	23 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		23 000,00		23 000,00	23 000,00	23 000,00

TOTAL	181 981,00	0,00	101 756,00	101 756,00	101 756,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					101 756,00
---	--	--	--	--	-------------------

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2024.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

14. AUGMENTATION DE DUREE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

La construction de la salle des associations à l'arrêt depuis décembre 2020 a repris en septembre 2023, Les travaux avancent bien et devraient s'achever au cours du deuxième trimestre 2024. Il convient donc d'allonger la durée de l'AP/CP d'une année et pour faire face aux actualisations et aux révisions des coûts ; d'augmenter son montant de 250 000 € comme suit :

	Montant en AP			Montant en CP	
	Ouvert	Engagé	Disponible	Prévisionnel	Réalisé
TOTAL	1 650 000.00 €	1 492 898.88 €	157 101.12 €	1 650 000.00 €	950 007.13 €
2018	1 000 000.00 €	147 158.22 €		320 000.00 €	22 490.56 €
2019	250 000.00 €	9 685.10 €		500 000.00 €	22 918.22 €
2020	0.00 €	798 702.75 €		430 000.00 €	566 923.02 €
2021	0.00 €	364 566.72 €		0.00 €	50 692.22 €
2022	50 000.00 €	45 079.54 €		50 000.00 €	14 121.39 €
2023	100 000.00 €	0.00 €		100 000.00 €	131 626.33 €
2024	250 000.00 €	127 706.55 €		250 000.00 €	

Le conseil municipal donne son accord et autorise Madame le Maire à augmenter le montant de l'autorisation de paiement et à prolonger la durée de l'AP/CP sur 2024

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

15. AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE BRIX (DESHERBAGE)

Madame le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale :

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires

- La date d'édition
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► **AUTORISE**, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

► **DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

- > Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
- > Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

► **INDIQUE** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Madame le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

16. Vente de matériel communal

La commune met en vente du matériel de cuisine professionnel et divers aux tarifs suivants :

Coupe-frites sur pied : 50 euros TTC
 Panneaux isothermique de chambre froide : 1000 euros TTC
 4 lots (unités centrales avec écrans): 100 euros TTC le lot
 Une plonge 2 bacs : 150 €
 1 Lot de montres : 50 €
 Bois de chauffage : 180 € la corde (vert et non livré)

Révision de prix :

Le conseil accepte de baisser le prix de :
 La friteuse passe de 350€ à 300 €
 Table de la cantine : passe de 15 € à 10 €

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le maire à mettre en vente ces matériels

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

17. MISE EN PLACE DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 22 Février 2024,

Madame le Maire expose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39.000 euros sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, sachant que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), les heures complémentaires, les indemnités d'intervention effectuées à l'occasion des astreintes et l'indemnité forfaitaire complémentaire versée au titre des heures supplémentaires effectuées dans le cadre d'opérations électorales, ne sont pas à prendre en compte dans la limite annuelle de 7500 €.

La prime prévue est versée par :

- l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ;
- chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers. Les montants pouvant être alloués varient ainsi de 800 euros et 300 euros sachant que son montant est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement, corrigée pour correspondre à une année pleine.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1^{er}

D'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle selon le barème suivant (*pour un agent à temps complet et à temps plein, ayant travaillé toute la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023*) :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant plafond de la prime de pouvoir d'achat (à préciser dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Article 2

D'autoriser Madame le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent, sachant que le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 dans le respect des modalités définies ci-dessus.

Article 3

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

voix pour : 19 voix contre abstention

18. Création d'un marché de plein vent

Madame le Maire propose au conseil municipal la création d'un marché estival hebdomadaire qui se tiendra sur la commune de Brix. Ce marché aura lieu chaque mercredi soir du 3 avril au 11 septembre 2024 (sauf 1^{er} mai) de 16 h00 à 20h00 sur la Place Robert Bruce.

Madame le Maire expose le règlement du marché rédigé en partenariat avec le Fédération des Marchés de France (voir en annexe).

Le règlement fixe les règles de gestion, de police, d'emplacement et d'hygiène. Il prend la forme d'un arrêté municipal. Les marchés constituent une occupation privative du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droits de place qui sont dus par la personne qui occupe le domaine public.

Conformément à l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal.

Conformément à l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire est compétent pour organiser et établir un règlement de marché.

Vu l'avis de la Fédération Nationale des Marchés de France

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la création d'un marché communal estival
- définit le montant du droit de place à 1 euro par stand quel que soit sa taille ou le nombre de mercredi réservé
- adopte le règlement du marché annexé à la présente délibération

- autorise Madame le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

19. Suppression de poste d'adjoint administratif 28h00

Vu la délibération 8 du 25 octobre 2023 créant un emploi permanent à 35h00 en remplacement d'un poste à 28h00,
Suite à l'avis favorable du CST lors de sa séance du 22 février 2024, le poste d'adjoint administratif territorial (poste de l'accueil) à 28h00/35h00 est supprimé à la date du 1^{er} avril 2024.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

20. Organisation de la Semaine scolaire : renouvellement de la dérogation pour rester à 4 jours

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;
Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;
Vu le compte rendu du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du 19 mars 2024 ;
Considérant que le modèle d'organisation à 4 jours convient au plus grand nombre,
Le conseil municipal, décide :
- de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées,
- d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,
- de proposer au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'organisation la semaine scolaire comme il suit : lundi.mardi.jeudi.vendredi

Voix pour : 19 contre : abstention :

QUESTIONS DIVERSES

- Devenir de l'ensemble (commerce et logement) du 31 place Robert Bruce : le conseil s'interroge sur la vente ou la rénovation de cet ensemble immobilier. L'étude des possibilités est toujours en cours.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le règlement de cimetière est finalisé et applicable de suite.
- lancement de la dernière tranche du lotissement de la Croix du Parc comprenant 6 terrains
- Réunion d'information avec les gendarmes sur la cyber attaque en vue du 80^{ème}
- Les maux de Julie : arrivée de la psychomotricienne
- réunion agriculteurs concernant la protection incendie
- bilan conseil d'école
- Revêtement des chaussées par le Département
- commune vigilante, participation citoyenne
- audit sdem sur le projet de rénovation du groupe scolaire

Prochain conseil municipal : le 15 mai et 3 juillet 2024

Ainsi délibéré en séance le 20 mars 2024. Séance levée à 23h58

NOM Prénom	Délégation	Signature
BUHOT Sophie	/	
ODOARD Christian	/	
JARDIN Sabrina	/	
SYFFERT Johann	/	
LAISNEY Séverine	/	
BECQUET Alain	/	
GLON Jocelyne	/	
LETOUZE Thierry	/	
BRODIN Anne- Flore	/	
VALLEE Loris	Sophie BUHOT	

NOM Prénom	Délégation	Signature
LAUNEY Stéphanie	/	
VAUTIER Philippe	/	
AVOYNE Caroline	/	
DUPONT Antoine	Alain BECQUET	
MAGDELAINE Sandra	/	
SIMON Olivier	/	
VIMONT Christian	/	
TEXIER Adeline	/	
RIBET François	Christian VIMONT	